

APPENDICE No 6

nous avons estimé que nous avons accès à 35,500,000 tonnes. Ce ne serait que pour une profondeur de 8,000 pieds qui pourrait facilement être dépassée.

Q. C'est-à-dire en diagonale, pas verticalement?—R. Pas verticalement, ce sont presque toutes des pentes.

Q. Comme question de fait, savez-vous quelle est la profondeur de la pente la plus basse dans la Nouvelle-Ecosse?—R. La profondeur verticale?

Q. Oui.—R. Non, je l'ignore.

Q. Connaissez-vous la profondeur de la pente?—R. Pas dans le comté de Pictou.

Q. A combien de tonnes avez-vous dit que vous auriez accès?—R. Nous avons délimité 35,500,000 tonnes prêtes pour la production.

Q. Je suppose que si vous aviez un débouché suffisant, que vous pourriez facilement délimiter un gisement houiller bien plus considérable sur vos différentes étendues?—R. Oui, la chose est possible, mais avec le développement initial actuel, si celui-ci était poussé jusqu'à un certain point, le rendement serait bien plus considérable.

Q. Vous avez déclaré que vos débouchés actuels vous permettent d'extraire 35,000,000 tonnes de houille; avez-vous évalué combien de tonnes vous pourriez extraire de vos houillères si elles étaient toutes exploitées?—R. Cela dépend naturellement du capital disponible et du nombre d'hommes disponibles lorsqu'on a besoin d'eux. Il serait très facile d'augmenter la production quotidienne de ces houillères jusqu'à 2,000 tonnes. Avec du temps et du capital, la production pourrait être augmentée bien au-delà de ce chiffre.

Q. Je crois que vous avez une usine de force motrice appartenant à votre compagnie en haut d'une de vos houillères?—R. Oui.

Q. Et que vous vendez la force motrice aux industries contiguës?—R. C'est bien cela.

Q. Aussi bien qu'aux villes?—R. C'est exact.

M. Lapierre:

Q. Quel prix obtenez-vous pour la force motrice développée, qui est vendue aux corporations adjacentes, par cheval-vapeur?—R. Elle n'est pas tout à fait vendue d'après l'unité de cheval-vapeur. L'échelle actuelle des taux est de \$3.50 par kilowatt par mois, plus des frais pour le compteur de 5 $\frac{3}{4}$ c. par heure-kilowatt, pour l'usage des 90 premières heures de la demande; 5 c. par heure-kilowatt pour l'usage des 180 heures suivantes de la demande, et 3 $\frac{1}{2}$ c. par heure kilowatt, pour tout ce qui dépasse ce chiffre dans un mois, le tout sujet à un escompte de dix p. 100.

Q. Pourriez-vous nous dire approximativement combien cela se rapprocherait du prix en cheval-vapeur?—R. Tout dépendrait de la consommation par cheval-vapeur de la demande.

M. Logan:

Q. Quand votre usine de force motrice a-t-elle été ouverte?—R. Je pense que c'était en 1906. Je n'appartenais pas alors à la compagnie.

Q. Je crois que c'est à vous que revient l'honneur d'avoir exploité la première usine de force motrice sur ce continent?—R. Je crois que c'est juste.

Q. Pour en revenir à votre déposition, monsieur Avard, laissez-moi vous demander ceci; en tant qu'il s'agit du prix du charbon, je vais vous poser cette question, parce qu'elle intéresse tous les députés de la Chambre. Quel prix avez-vous obtenu du gouvernement canadien pour votre houille l'année dernière, extraite de la mine?—R. L'année dernière le prix selon le contrat était de \$5.00 par tonne nette à Maccan Junction. Il était sujet à une clause relative à la main-d'œuvre, qui a augmenté le prix jusqu'à \$5.40 et une fraction plus tard.